



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

Administration de l'environnement

RECOMMANDEE

**Belgagri SA**  
**c/o M. Antoine TRIGAUX**  
ZI de Hermalle-sous-Huy  
1, rue des Tuiliers  
B-4480 Engis

Dossier traité par : J. Zigrand

Esch-sur-Alzette, le 26 février 2019

**Concerne : Correction du RCP de l'autorisation renouvelée 11/13/L-000 du 08/06/2018 pour le produit «Control»**

Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint un résumé des caractéristiques du produit (RCP) corrigé afférent à l'autorisation mentionnée en rubrique.

La correction concerne la catégorie d'utilisateur renseignée sous l'usage No1 (page 5) du RCP. Le RCP tel qu'annexé au renouvellement du 08/06/2018 renseignait par erreur la catégorie « non-professionnels ». Veuillez noter que le RCP sous format .xml ne contenait toutefois pas cette erreur et reste donc inchangé.

Le RCP annexé annule et remplace le RCP annexé à l'autorisation 11/13/L-000 «Control» du 08/06/2018.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Pour la Ministre de l'Environnement, du  
Climat et du Développement durable**

**Joëlle Welfring**

directrice-adjointe de l'Administration de  
l'environnement

**Annexe : RCP corrigé du 26/02/2019**



**Annexe à l'autorisation ministérielle N° 11/13/L-000**

**-Version du 26/02/2019**

**RESUME DES CARACTERISTIQUES D'UN PRODUIT BIOCIDE**

**Control**

Type de produit(s) : 14

N° d'autorisation : 11/13/L-000

R4BP Asset number : LU-0001278-0000

<b>1. Informations administratives</b> .....	<b>3</b>
1.1. Nom commercial du produit .....	3
1.2. Détenteur de l'autorisation .....	3
1.3. Fabricant(s) du produit.....	3
1.4. Fabricant(s) de la substance active .....	3
<b>2. Composition et formulation du produit</b> .....	<b>4</b>
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit.....	4
2.2. Type de formulation .....	4
<b>3. Mentions de danger et conseils de prudence</b> .....	<b>4</b>
<b>4. Utilisation(s) autorisée(s)</b> .....	<b>4</b>
4.1. Descriptions de l'utilisation N°1 .....	4
4.1.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 1: .....	6
4.1.3. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement.....	6
4.1.4. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage .....	6
4.1.5. Si spécifique à l'utilisation N°1: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales.....	6
4.2. Descriptions de l'utilisation N°2 .....	6
4.2.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 2: .....	8
4.2.3. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement.....	8
4.2.4. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage .....	8
4.2.5. Si spécifique à l'utilisation N°2: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales.....	8
4.3. Descriptions de l'utilisation N°3 .....	8
4.3.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 3: .....	10
4.3.3. Si spécifique à l'utilisation N° 3: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement.....	11
4.3.4. Si spécifique à l'utilisation N° 3: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage .....	11

4.3.5.	Si spécifique à l'utilisation N°3: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales.....	11
4.4.	Descriptions de l'utilisation N°4 .....	11
4.4.2.	Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 4: .....	13
4.4.3.	Si spécifique à l'utilisation N° 4: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement.....	13
4.4.4.	Si spécifique à l'utilisation N° 4: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage .....	13
4.4.5.	Si spécifique à l'utilisation N°4: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales.....	13
4.5.	Descriptions de l'utilisation N°5 .....	13
4.5.2.	Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 5: .....	15
4.5.3.	Si spécifique à l'utilisation N° 5: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement.....	15
4.5.4.	Si spécifique à l'utilisation N° 5: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage .....	16
4.5.5.	Si spécifique à l'utilisation N°5: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales.....	16
4.6.	Descriptions de l'utilisation N°6 .....	16
4.6.2.	Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 6: .....	17
4.6.3.	Si spécifique à l'utilisation N° 6: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement.....	18
4.6.4.	Si spécifique à l'utilisation N° 6: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage .....	18
4.6.5.	Si spécifique à l'utilisation N°6: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales.....	18
5.	<b>Instructions d'utilisation générales .....</b>	<b>18</b>
5.1.	Consignes d'utilisation .....	18
5.2.	Mesures de gestion des risques .....	19
5.3.	Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement .....	20
5.4.	Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage.....	20
5.5.	Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales .....	20
6.	<b>Autres informations.....</b>	<b>20</b>

## 1. Informations administratives

### 1.1. Nom commercial du produit

<b>Control</b> Mulo, Bromoat
---------------------------------

### 1.2. Détenteur de l'autorisation

Nom et adresse du détenteur d'autorisation	<b>Belgagri SA</b> <b>ZI de Hermalle-sous-Huy - 1, rue des Tuiliers</b> <b>B-4480 Engis</b> <b>Belgique</b>
Numéro l'autorisation	<b>11/13/L-000</b>
R4BP Asset number	<b>LU-0001278-0000</b>
Date de l'autorisation	<b>26/02/2019</b>
Date d'expiration de l'autorisation	<b>24/04/2023</b>

### 1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Belgagri SA
Adresse du fabricant	ZI de Hermalle-sous-Huy - 1, rue des Tuiliers B-4480 Engis Belgique
Adresse du site de production	Belgagri SA ZI de Hermalle-sous-Huy - 1, rue des Tuiliers B-4480 Engis Belgique

### 1.4. Fabricant(s) de la substance active

Substance active	Bromadiolone (CAS: 28772-56-7):
Nom du fabricant	Pelgar International Ltd
Adresse du fabricant	Unit 13, Newman Lane Industrial Estate Alton, Hampshire GU 342QR Grande-Bretagne
Adresse du site de production	Pelgar International Ltd. Praszka 54 CZ-280 02 Kolin Czech Republic

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Teneur
Bromadiolone	3-[3-[4-(4-bromophenyl)phenyl]-3-hydroxy-1-phenylpropyl]-2-hydroxychromen-4-one	Substance active	28772-56-7	249-205-9	0,005 % m/m

### 2.2. Type de formulation

appât en grains, prêt à l'emploi

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mentions de danger	H360D-Peut nuire au fœtus H372-Risque avéré d'effets graves pour le sang à la suite d'une exposition orale
Conseils de prudence	P201-Se procurer les instructions avant utilisation. P202-Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P260-Ne pas respirer les poussières. P264-Se laver les mains soigneusement après manipulation. P270-Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280-Porter des gants de protection. P308+P313-EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P405-Garder sous clef. P501-Éliminer le récipient conformément aux dispositions légales en vigueur.

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

### 4.1. Descriptions de l'utilisation N°1

Tableau 1: Souris domestiques - professionnels - intérieur

Type de produit	PT14-Rodenticides
Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de	Mus musculus - House mouse, Hausmaus - Souris domestique, grise, - Juveniles & Adultes

développement)	
Domaine d'utilisation	A l'intérieur des bâtiments.
Méthode d'application	Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées
Dose prescrite et fréquence d'application	20-30 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 2 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	<b>Professional (berufsmäßiger Verw.)</b>
Emballages et Conditionnements	Conditionnement minimum: 3kg Le produit se présente uniquement sous la forme de sachets distincts d'une contenance maximale de 10 kg.  - Seau (PP,PE) contenant de l'appât emballé individuellement en sachets individuels en PE/PP de 10g ou 25g, ou de l'appât défait. - Seau de 3Kg à 25Kg. Boîte en carton, contenant de l'appât emballé individuellement en sachets en PE/PP de 10g ou 25g. - Boîte de 3Kg à 25Kg. Sac en papier craft avec une ligne intérieur en PE (appât nu) contenant de l'appât défait. - Sac de 3Kg à 25Kg

#### 4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 1:

Pour les souris, assurer 20-30 g d'appât dans des postes d'appâtage protégés espacés de 2m dans des zones où les souris sont actives.

Vérifier régulièrement la consommation de l'appât et remplacer l'appât consommé ou abîmé jusqu'à l'arrêt de la consommation.

Répéter le traitement dans les situations où une nouvelle infestation est évidente (par exemple traces fraîches ou excréments). Les souris sont très curieuses et cela peut aider le programme de contrôle de bouger les appâts tous les 2 -3 jours au moment où les postes d'appâtage sont inspectés ou atteints. Faire des inspections fréquentes des postes d'appâtage pendant les premiers 10 -14 jours et remplacer chaque appât mangé par les rongeurs ou qui a été endommagé par l'eau ou contaminé par des saletés.

Si tout l'appât a été mangé dans certaines zones, augmenter la quantité d'appât en plaçant davantage de postes d'appâtage. Ne pas augmenter la taille de l'appât. Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.

Appât en sachets: Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.

Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

Le degré de résistance de la population cible doit être prise en compte lors du choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où une indication de résistance à des actifs

spécifiques est soupçonnée, éviter leur utilisation. Pour contrôler l'étendue de la résistance, il est conseillé d'alterner les appâts contenant différents actifs anticoagulants.

Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent ou d'appât pulsé.

Retirer tout appât restant des postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

#### 4.1.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 1:

Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans procéder à une évaluation préalable du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement. Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:

Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).

Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).

Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).

L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

Ne pas nettoyer les postes d'appâtage à l'eau entre deux applications.

#### 4.1.3. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.1.4. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

/

#### 4.1.5. Si spécifique à l'utilisation N°1: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

/

## 4.2. Descriptions de l'utilisation N°2

Tableau 2: Rat - Professionnels - intérieur

Type de produit	PT14-Rodenticides
Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement)	Rattus norvegicus - Brown Rat, Wanderratte - Rat brun/gris, Rat surmulot, - Juveniles & Adultes
Domaine d'utilisation	A l'intérieur des bâtiments.
Méthode d'application	Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées
Dose prescrite et fréquence d'application	50-100 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	<b>Professional (berufsmäßiger Verw.)</b>
Emballages et Conditionnements	Conditionnement minimum: 3kg Le produit se présente uniquement sous la forme de sachets distincts d'une contenance maximale de 10 kg.  Seau (PP,PE) contenant de l'appât emballé individuellement en sachets en PE/PP de 10g, 25g, 50, ou 100g, ou appât défait. - Seau de 3Kg à 25Kg.  Boîte en carton, contenant de l'appât emballé individuellement en sachets en PE/PP de 10g, 25g, 50, ou 100g. - Boîte de 3Kg à 25Kg.  Sac en papier craft avec une ligne intérieur en PE (appât nu) contenant de l'appât défait. - Sac de 3Kg à 25Kg

#### 4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 2:

Pour les infestations de rats assurer 50-100 g d'appât dans des postes d'appâtage protégés espacés de 5m dans des zones où les rats sont actifs. Vérifier régulièrement la consommation de l'appât et remplacer l'appât consommé ou abîmé jusqu'à l'arrêt de la consommation. Répéter le traitement dans les situations où une nouvelle infestation est évidente (par exemple traces fraîches ou excréments). Ne pas bouger ou perturber les postes d'appâtage durant plusieurs jours après avoir posé l'appât. Si aucun signe d'activité de rat n'est repéré près de l'appât après 7-10 jours, bougez l'appât dans une zone de plus grande activité de rat.

Les postes d'appâtage doivent être inspectés seulement 5 à 7 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage au besoin.

Le degré de résistance de la population cible doit être prise en compte lors du choix du

rodenticide à utiliser. Dans les zones où une indication de résistance à des actifs spécifiques est soupçonnée, éviter leur utilisation. Pour contrôler l'étendue de la résistance, il est conseillé d'alterner les appâts contenant différents actifs anticoagulants. Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent ou d'appât pulsé. Retirer tout appât restant des postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

#### 4.2.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 2:

Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans procéder à une évaluation préalable du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.

Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:

- Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).
- Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).
- Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).

L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

Ne pas nettoyer les postes d'appâtage à l'eau entre deux applications.

#### 4.2.3. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.2.4. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

/

#### 4.2.5. Si spécifique à l'utilisation N°2: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

/

### 4.3. Descriptions de l'utilisation N°3

Tableau 3: Souris et rats - Professionnels - extérieur et autour de bâtiments

Type de produit	PT14-Rodenticides
Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement)	Mus musculus - House mouse, Hausmaus - Souris domestique, grise, - Juveniles & Adultes. Rattus norvegicus - Brown Rat, Wanderratte - Rat brun/gris, Rat surmulot, - Juveniles & Adultes.
Domaine d'utilisation	Extérieur et autour de bâtiments
Méthode d'application	Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés
Dose prescrite et fréquence d'application	Pour les rats : 50-100 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 mètres.  Pour les souris : 20-30 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 2 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	<b>Professional (berufsmäßiger Verw.)</b>
Emballages et Conditionnements	Conditionnement minimum: 3kg Le produit se présente uniquement sous la forme de sachets distincts d'une contenance maximale de 10 kg.  Seau (PP,PE) contenant de l'appât emballé individuellement en sachets en PE/PP de 10g, 25g, 50, ou 100g, ou appât défait. - Seau de 3Kg à 25Kg. Boîte en carton, contenant de l'appât emballé individuellement en sachets en PE/PP de 10g, 25g, 50, ou 100g. - Boîte de 3Kg à 25Kg. Sac en papier craft avec une ligne intérieur en PE (appât nu) cont'appât défait. - Sac de 3Kg à 25Kg.

#### 4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 3:

Pour les infestations de souris assurer 20-30 g d'appât dans des postes d'appâtage protégés espacés de 2m dans des zones où les souris sont actives. Vérifier régulièrement la consommation de l'appât et remplacer l'appât consommé ou abîmé jusqu'à l'arrêt de la consommation ait stoppé. Répéter le traitement dans les situations où une nouvelle infestation est évidente (par exemple traces fraîches ou excréments). Les souris sont très

curieuses et cela peut aider le programme de contrôle de bouger les appâts tous les 2 -3 jours au moment où les postes d'appâtage sont inspectés ou atteints. Faire des inspections fréquentes des postes d'appâtage pendant les premiers 10 -14 jours et remplacer chaque appât mangé par les rongeurs ou qui a été endommagé par l'eau ou contaminé par des saletés. Si tout l'appât a été mangé dans certaines zones, augmenter la quantité d'appât en plaçant davantage de postes d'appâtage. Ne pas augmenter la taille de l'appât.

Pour les infestations de rats, assurer 50-100 g d'appât dans des postes d'appâtage protégés espacés de 5m dans des zones où les rats sont très actifs.

Vérifier régulièrement la consommation de l'appât et remplacer l'appât consommé ou abîmé. Répéter le traitement dans les situations où une nouvelle infestation est évidente (par exemple traces fraîches ou excréments). Ne pas bouger ou perturber les postes d'appâtage durant plusieurs jours après avoir posé l'appât. Si aucun signe d'activité de rat n'est repéré près de l'appât après 7-10 jours, bougez l'appât dans une zone de plus grande activité de rat.

Si tout l'appât a été mangé dans certaines zones, augmenter la quantité d'appât en plaçant plus de postes d'appâtage. Ne pas augmenter la taille du poste d'appâtage.

Remplacer tout appât mangé par des rongeurs ou qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.

Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.). Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.

Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.

Le degré de résistance de la population cible doit être prise en compte lors du choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où une indication de résistance à des actifs spécifiques est soupçonnée, éviter leur utilisation. Pour contrôler l'étendue de la résistance, il est conseillé d'alterner les appâts contenant différents actifs anticoagulants.

Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent ou d'appât pulsé.

Retirer tout appât restant des postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

#### 4.3.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 3:

Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans procéder à une évaluation préalable du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement. Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:

- Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).
- Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).
- Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).

L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes

nuisibles.

Ne pas nettoyer les postes d'appâtage à l'eau entre deux applications.

- 4.3.3. Si spécifique à l'utilisation N° 3: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

- 4.3.4. Si spécifique à l'utilisation N° 3: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

/

- 4.3.5. Si spécifique à l'utilisation N°3: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

/

#### 4.4. Descriptions de l'utilisation N°4

Tableau 4: Souris domestiques et rats - professionnels formés - intérieur

Type de produit	PT14-Rodenticides
Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement)	Mus musculus - House mouse, Hausmaus - Souris domestique, grise, - Juveniles & Adultes. Rattus norvegicus - Brown Rat, Wanderratte - Rat brun/gris, Rat surmulot, - Juveniles & Adultes.
Domaine d'utilisation	A l'intérieur des bâtiments.
Méthode d'application	Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées ou points d'appât couverts et protégés.
Dose prescrite et fréquence d'application	Pour les rats: 50-100 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 mètres. Pour les souris : 20-30 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 2 mètres.

Catégorie(s) d'utilisateurs	Trained-professional (sachkundiger Verw.)
Emballages et Conditionnements	<p>Conditionnement minimum: 3kg</p> <p>Le produit se présente uniquement sous la forme de sachets, distincts d'une contenance maximale de 10 kg.</p> <p>Seau (PP,PE) contenant de l'appât emballé individuellement en sachets en PE/PP de 10g, 25g, 50, ou 100g, ou appât défait. - Seau de 3Kg à 25Kg.</p> <p>Boîte en carton, contenant de l'appât emballé individuellement en sachets en PE/PP de 10g, 25g, 50, ou 100g. - Boîte de 3Kg à 25Kg.</p> <p>Sac en papier craft avec une ligne intérieur en PE (appât nu) contenant de l'appât défait. - Sac de 3Kg à 25Kg</p>

#### 4.4.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 4:

Pour les souris, assurer 20-30 g d'appât dans des postes d'appâtage protégés espacés de 2m dans des zones où les souris sont actives. Vérifier régulièrement la consommation de l'appât et remplacer l'appât consommé ou abîmé jusqu'à l'arrêt de la consommation. Répéter le traitement dans les situations où une nouvelle infestation est évidente (par exemple traces fraîches ou excréments). Les souris sont très curieuses et cela peut aider le programme de contrôle de bouger les appâts tous les 2 -3 jours au moment où les postes d'appâtage sont inspectés ou atteints. Faire des inspections fréquentes des postes d'appâtage pendant les premiers 10 -14 jours et remplacer chaque appât mangé par les rongeurs ou qui a été endommagé par l'eau ou contaminé par des saletés. Si tout l'appât a été mangé dans certaines zones, augmenter la quantité d'appât en plaçant davantage de postes d'appâtage. Ne pas augmenter la taille de l'appât.

Pour les infestations de rats, assurer 50-100 g d'appât dans les points d'appât couverts ou postes d'appâtage protégés espacés de 5m dans des zones où les rats sont actifs. Répéter le traitement dans les situations où une nouvelle infestation est évidente (par exemple traces fraîches ou excréments). Ne pas bouger ou perturber les postes d'appâtage durant plusieurs jours après avoir posé l'appât. Si aucun signe d'activité de rat n'est repéré près de l'appât après 7-10 jours, bougez l'appât dans une zone de plus grande activité de rat. Si tout l'appât a été mangé dans certaines zones, augmenter la quantité d'appât en plaçant plus de postes d'appâtage. Ne pas augmenter la taille du poste d'appâtage.

La fréquence des visites de la zone traitée est faite au gré de l'entrepreneur, compte tenu des résultats obtenus au début du traitement. Cette fréquence devrait être régulière conformément avec les recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicables.

Le degré de résistance de la population cible doit être prise en compte lors du choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où une indication de résistance à des actifs spécifiques est soupçonnée, éviter leur utilisation. Pour contrôler l'étendue de la résistance, il est conseillé d'alterner les appâts contenant différents actifs anticoagulants.

Retirer tout appât restant des postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent ou d'appât pulsé.

#### 4.4.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 4:

Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels formés uniquement»).

Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.

Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.

Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.

#### 4.4.3. Si spécifique à l'utilisation N° 4: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau

#### 4.4.4. Si spécifique à l'utilisation N° 4: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

/

#### 4.4.5. Si spécifique à l'utilisation N°4: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

/

### 4.5. Descriptions de l'utilisation N°5

Tableau 5: Souris et rats - professionnels formés - extérieur autour de bâtiments

Type de produit	PT14-Rodenticides
Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement)	Mus musculus - House mouse, Hausmaus - Souris domestique, grise, - Juveniles & Adultes. Rattus norvegicus - Brown Rat, Wanderratte - Rat brun/gris, Rat surmulot, - Juveniles & Adultes.
Domaine d'utilisation	Extérieur et autour de bâtiments

Méthode d'application	Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées ou points d'appât couverts et protégés.
Dose prescrite et fréquence d'application	<p>Pour les rats : 50-100 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 mètres.</p> <p>Pour les souris : 20-30 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 2 mètres.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<b>Trained-professional (sachkundiger Verw.)</b>
Emballages et Conditionnements	<p>Conditionnement minimum: 3kg</p> <p>Le produit se présente uniquement sous la forme de sachets distincts d'une contenance maximale de 10 kg.</p> <p>Seau (PP,PE) contenant de l'appât emballé individuellement en sachets en PE/PP de 10g, 25g, 50, ou 100g, ou appât défait. - Seau de 5Kg à 25Kg.</p> <p>Boîte en carton, contenant de l'appât emballé individuellement en sachets en PE/PP de 10g, 25g, 50, ou 100g. - Boîte de 5Kg à 25Kg.</p> <p>Sac en papier craft avec une ligne intérieur en PE (appât nu) contenant appât défait. - Sac de 5Kg à 25Kg</p>

#### 4.5.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 5:

Pour les souris, assurer 20-30 g d'appât dans des postes d'appâtage protégés espacés de 2m dans des zones où les souris sont actives. Vérifier régulièrement la consommation de l'appât et remplacer l'appât consommé ou abîmé jusqu'à l'arrêt de la consommation.

Répéter le traitement dans les situations où une nouvelle infestation est évidente (par exemple traces fraîches ou excréments). Les souris sont très curieuses et cela peut aider le programme de contrôle de bouger les appâts tous les 2 -3 jours au moment où les postes d'appâtage sont inspectés ou atteints. Faire des inspections fréquentes des postes d'appâtage pendant les premiers 10 -14 jours et remplacer chaque appât mangé par les rongeurs ou qui a été endommagé par l'eau ou contaminé par des saletés. Si tout l'appât a été mangé dans certaines zones, augmenter la quantité d'appât en plaçant davantage de postes d'appâtage. Ne pas augmenter la taille de l'appât.

Pour les infestations de rats, assurer 50-100 g d'appât dans les points d'appât couverts ou postes d'appâtage protégés espacés de 5m dans des zones où les rats sont actifs. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 mètres. Vérifier régulièrement la consommation de l'appât et remplacer l'appât consommé ou abîmé jusqu'à l'arrêt de la consommation. Répéter le traitement dans les situations où une nouvelle infestation est évidente (par exemple traces fraîches ou excréments). Ne pas bouger ou perturber les postes d'appâtage durant plusieurs jours

après avoir posé l'appât. Si aucun signe d'activité de rat n'est repéré près de l'appât après 7-10 jours, bougez l'appât dans une zone de plus grande activité de rat. Si tout l'appât a été mangé dans certaines zones, augmenter la quantité d'appât en plaçant plus de postes d'appâtage. Ne pas augmenter la taille du poste d'appâtage. Faire des inspections fréquentes des postes d'appâtage pendant les premiers 10 -14 jours.

Vérifier régulièrement la consommation de l'appât et remplacer l'appât consommé ou abîmé jusqu'à l'arrêt de la consommation. Faire des inspections fréquentes des postes d'appâtage pendant les premiers 10 -14 jours. Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

La fréquence des visites de la zone traitée est faite au gré de l'entrepreneur, compte tenu des résultats obtenus au début du traitement. Cette fréquence devrait être régulière conformément avec les recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicables.

Le degré de résistance de la population cible doit être prise en compte lors du choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où une indication de résistance à des actifs spécifiques est soupçonnée, éviter leur utilisation. Pour contrôler l'étendue de la résistance, il est conseillé d'alterner les appâts contenant différents actifs anticoagulants.

Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple la pluie, la neige, etc.). Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés. Retirer tout appât restant des postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.

Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent ou d'appât pulsé.

#### 4.5.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 5:

Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels formés uniquement»).

Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.

Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.

Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.

#### 4.5.3. Si spécifique à l'utilisation N° 5: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de surfaces d'eau (par exemple des

rivières, étangs, canaux, digues, fossés d'irrigation ou systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.5.4. Si spécifique à l'utilisation N° 5: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

/

4.5.5. Si spécifique à l'utilisation N°5: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

/

#### 4.6. Descriptions de l'utilisation N°6

Tableau 6: Rats - professionnels formés - zones ouvertes extérieures et décharges

Type de produit	PT14-Rodenticides
Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée	Rodenticide L'autorisation prolongée A0/012/13/L du 7/2/2013 pour "Control" est annulée et remplacée par la présente autorisation. Ne s'applique pas aux rodenticides
Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement)	Rattus norvegicus - Brown Rat, Wanderratte - Rat brun/gris, Rat surmulot, - Juveniles & Adultes.
Domaine d'utilisation	zones ouvertes extérieures et décharges
Méthode d'application	Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées ou points d'appât couverts et protégés.
Dose prescrite et fréquence d'application	50-100 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	<b>Trained-professional (sachkundiger Verw.)</b>
Emballages et Conditionnements	Conditionnement minimum: 3kg Le produit se présente uniquement sous la forme de sachets distincts d'une contenance maximale de 10 kg.  Seau (PP,PE) contenant de l'appât emballé individuellement en sachets en PE/PP de 10g, 25g, 50, ou 100g, ou appât défait. - Seau de

	<p>5Kg à 25Kg.</p> <p>Boîte en carton, contenant de l'appât emballé individuellement en sachets en PE/PP de 10g, 25g, 50, ou 100g. - Boîte de 5Kg à 25Kg.</p> <p>Sac en papier craft avec une ligne intérieur en PE (appât nu) contenant de l'appât défait. - Sac de 5Kg à 25Kg</p>
--	---

#### 4.6.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 6:

Pour les infestations de rats, assurer 50-100 g d'appât dans les points d'appât couverts ou postes d'appâtage protégés espacés de 5m dans des zones où les rats sont actifs. Vérifier régulièrement la consommation de l'appât et remplacer l'appât consommé ou abîmé jusqu'à l'arrêt de la consommation. Répéter le traitement dans les situations où une nouvelle infestation est évidente (par exemple traces fraîches ou excréments). Faire des inspections fréquentes des postes d'appâtage pendant les premiers 10 -14 jours. Ne pas bouger ou perturber les postes d'appâtage durant plusieurs jours après avoir posé l'appât. Si aucun signe d'activité de rat n'est repéré près de l'appât après 7-10 jours, bougez l'appât dans une zone de plus grande activité de rat. Si tout l'appât a été mangé dans certaines zones, augmenter la quantité d'appât en plaçant plus de postes d'appâtage. Ne pas augmenter la taille du poste d'appâtage.

Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérées et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

La fréquence des visites de la zone traitée est faite au gré de l'entrepreneur, compte tenu des résultats obtenus au début du traitement. Cette fréquence devrait être régulière conformément avec les recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicables.

Le degré de résistance de la population cible doit être prise en compte lors du choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où une indication de résistance à des actifs spécifiques est soupçonnée, éviter leur utilisation. Pour contrôler l'étendue de la résistance, il est conseillé d'alterner les appâts contenant différents actifs anticoagulants.

Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple la pluie, la neige, etc). Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.

Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.

Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent ou d'appât pulsé.

#### 4.6.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 6:

Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels formés uniquement»).

Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.

Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de

l'infestation et de l'efficacité du traitement.

Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.

- 4.6.3. Si spécifique à l'utilisation N° 6: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de surfaces d'eau (par exemple des rivières, étangs, canaux, digues, fossés d'irrigation ou systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

- 4.6.4. Si spécifique à l'utilisation N° 6: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

/

- 4.6.5. Si spécifique à l'utilisation N°6: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

/

## 5. Instructions d'utilisation générales

### 5.1. Consignes d'utilisation

Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.

Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.

Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires).

Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.

Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).

Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.

- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).

Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.

- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.

- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.

- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.

- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit.

Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appât à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.

Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable.

Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant.

- Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de lutte alternative.

Grains, granulés-pastilles en vrac: Placez l'appât dans la station d'appât à l'aide d'un dispositif de dosage. Indiquez comment réduire les émissions de poussière (par exemple, en essuyant à l'aide d'un chiffon humide).

## 5.2. Mesures de gestion des risques

Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.

Ne pas utiliser des produits contenant de la bromadiolone pour appât pulsé.

Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation totale. [La méthode d'élimination devrait être décrite spécifiquement dans le SPC national et devrait être illustré sur l'étiquette du produit].

Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple au moins 2 fois par semaine) [Le cas échéant, spécifier si une intervention quotidienne ou plus est requise], conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.

Portez des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (nitrile, rubber).

### **5.3. Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement**

Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

En cas:

- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
- d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Ne pas provoquer de vomissement.

En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette.

Contactez un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique [insérer les informations nationales spécifiques].

Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison [insérer numéro de téléphone national]».

Dangereux pour la faune.

### **5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale.

### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales**

Durée de conservation: 24 mois

Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.

Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.

Garder seulement dans le récipient d'origine.

## **6. Autres informations**

En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.

- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues ; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.

